

Les formations nationales : tout un programme !

Vous l'aurez remarqué, 2026 est une année charnière pour l'équipe nationale. La thématique des formations n'est pas en reste avec une réelle volonté de pouvoir mieux centraliser l'offre de formations de l'équipe nationale et ainsi donner une lisibilité globale sur la question des formations. La formation est un enjeu fort pour la reconnaissance de notre mission de défense et d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices en difficultés, donnant ainsi à voir un réseau en questionnement permanent sur sa manière d'accompagner, visant toujours à améliorer ses pratiques. Afin que vous puissiez avoir une vue globale sur les changements opérés en 2026, voici une note sur le volet formation¹.

Les aspects financiers liés à la formation

LE SOUTIEN AU FINANCEMENT DE FORMATION DANS LES ASSOCIATIONS LOCALES

Jusque 2025, les formations à la relation d'aide et les analyses de pratiques étaient soutenues financièrement par la tête de réseau via les fonds de la CCMSA et les fonds propres de l'association en cas de besoin. Les demandes étaient à formuler avant la fin du second semestre, pour un soutien financier en fin d'année à hauteur de 600€ max/formation et 600€/max par département réalisant des analyses de pratiques.

A partir de janvier 2026, le soutien financier au déploiement de formations est étendu à d'autres thématiques de formation, soutenues dans le cadre du plan stratégique. La demande de soutien financier doit désormais être faite **avant le 31 janvier de chaque année** auprès du fonds de dotation Jean Cadiot. C'est ensuite le copil d'engagement qui attribuera les fonds en fonction de l'enveloppe effective et d'une priorisation discutée collectivement.

Pour rappel : Seuls les frais d'intervenant.es sont pris en charge. De ce fait, les frais de location de salle, de déplacement et de repas ne pourront pas être pris en charge.

Ce qui a changé depuis début 2026 :

- Les associations qui n'auront pas déposé de demande de cofinancement avant le 31 janvier ne pourront pas recevoir de soutien financier en 2026;
- Le soutien financier sera formalisé dans une convention avec le fonds de dotation qui mentionnera les pièces justificatives à rendre ainsi que les délais.

Pour rappel : Les justificatifs sont à rendre pour le 1^{er} novembre avec une exception pour les actions organisées en novembre/décembre.

- Un acompte de 50% du montant accordé sera versé à la signature de la convention ; le solde en fin d'année, après vérification des justificatifs. Si les actions ne sont pas réalisées, un remboursement sera demandé.

Ces soutiens étant partiels, **les associations sont invitées à rechercher tous les cofinancements possibles pour assurer la pérennité des actions de formations dans leurs territoires.**

Un échange de pratique sur le FDVA a été réalisé en décembre 2024, vous pouvez retrouver des conseils, ressources et dossiers type pour vous accompagner dans ces démarches sur l'espace privé :

<https://solidaritepaysans.org/espace-prive/outils-pour-la-gestion-des-associations/recherche-de-financements/financements-publics/fdva-2>

¹ Cette note sera également conservée sur l'intranet, onglet Animation, Formations.

Pour toute question relative aux financements, vous pouvez vous adresser à **Camille Perrin**, chargée de mission financement et développement associatifs.

Contact : c.perrin@solidaritepaysans.org

Des ressources sur le cofinancement MSA et ARS sont à venir sur les analyses de pratiques, formation à la relation d'aide notamment.

LA PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION AUX FORMATIONS NATIONALES

Pas de changement de fonctionnement pour l'année 2026, mais voici quelques éléments de rappel :

Sont concernés par les règles suivantes :

- Les formations nationales organisées à Bagnolet
- Les formations nationales organisées de manière décentralisée (soit les formations organisées par l'association nationale, mobilisant un intervenant extérieur, qui sont dispensées dans d'autres villes pour permettre à des personnes qui ne déplacent pas en région parisienne, de venir aux formations nationales)

Pour les formations nationales, les frais liés à la participation des salarié.es et bénévoles aux formations nationales sont pris en charge par la tête de réseau.

Cette prise en charge comprend :

- Les frais inhérents à la formation (Frais d'intervenant.es, frais de location de salle, etc.);
- Les frais de bouche (midi uniquement) et les frais d'hébergement si la formation est dispensée sur deux journées;
- Les frais de déplacement en train ou voiture (dans la limite des frais qui auraient été engendrés si la personne avait pris le train aller – retour en seconde classe)

Depuis peu, **nous demandons une participation aux associations locales** pour soutenir l'effort de formation dispensé par le national en sollicitant les opérateurs de compétences (OPCO). La participation des salarié.es est donc souvent prise en charge à 50% (modalités de prise en charge chez OCAPIAT) et le reste à charge est assuré par l'association nationale.

A noter : Ces conditions de prise en charge sont très avantageuses d'après les pratiques que nous avons pu comparer avec les autres associations du réseau Inpact. Elles sont également garanties par un niveau suffisant de participation pour que la dispense de formation soit « rentable » pour l'association nationale.

Exemple : Pour une formation imaginée pour 12 personnes, sur deux jours, les frais engendrés sont de 2400 euros (intervention). Si la formation est complète, cela fait un coût/stagiaire de 200 euros. Néanmoins, si des annulations surviennent, comme c'est souvent le cas, et que le nombre tombe à 6 personnes, cela nous donne un coût stagiaire de 400 euros, devenant excédentaire.

Ne sont pas concernées :

- Les formations nationales "sur mesure" où ce sont les salariées du national qui se déplacent. Dans ce cas, les frais d'organisation de la formation (frais de déplacement bénévole, frais de bouche, frais de location de salle, etc.) sont pris en charge par l'association locale. Seuls les frais d'intervenant.e sont pris en charge par l'association nationale.

Le nouveau fonctionnement lié aux formations

Dans une dynamique de co-construction du programme des formations nationales, nous nous appuyons sur les espaces collectifs existants suivants, afin de répondre aux mieux aux besoins des associations locales :

- Les COPIL et commissions qui, de par leur connaissance des sujets traités, peuvent identifier des besoins de formation (à renouveler, à renforcer mais aussi à développer/créer).

A ce jour, il existe aujourd'hui **5 COPIL** (Agriculteur.rices en difficultés, Autonomie, Engagement des fonds, Formation, Psychosocial) et **2 commissions** (juridique, communication).

- Des rendez-vous réguliers existent déjà dans le réseau où pourront être présentés et discutés la programmation annuelle de l'offre de formation avec le plus de public cible de Solidarité Paysans possible (salarié.es, responsables associatif et référent.e formation) :
 - Les journées salariées (début juillet)
 - Les réunions des responsables associatifs (automne)
 - Une visio dédiée sur le sujet (fin septembre)
- Un suivi global de la thématique par le **copil formation** (qui a été créé récemment en remplacement de la commission formation).

A noter : Les besoins de formation du réseau sont nombreux et impliquent un besoin de priorisation à la fois pour des questions économiques, mais également de charge de travail. Ce travail de co-construction vise à une programmation cohérente en lien avec les enjeux du réseau. C'est pourquoi un besoin exprimé par une association membre ne sera pas forcément satisfait.

Les associations ont toute latitude pour organiser dans leur territoire des formations spécifiques pour lesquelles il n'y a pas (encore) d'offres nationales. Le national peut vous orienter sur des intervenants qui connaissent le réseau.

Si vous avez des questions ou remarques sur le volet thématique des formations, nous vous invitons à contacter les chargées de missions thématiques en lien avec vos besoins de formation.

Juridique : Kathleen Delage, k.delage@solidaritepaysans.org ou Gwendoline Fizaine, g.fizaine@solidaritepaysans.org

Autonomie : Sidonie Thoraval, s.thoraval@solidaritepaysans.org

Communication interne : Lisa Maurin, l.maurin@solidaritepaysans.org

Communication externe : Jerome Martinez, j.martinez@solidaritepaysans.org

Observatoire : Sarah Domo, s.domo@solidaritepaysans.org

Psychosocial : Amélie Brard, a.brard@solidaritepaysans.org

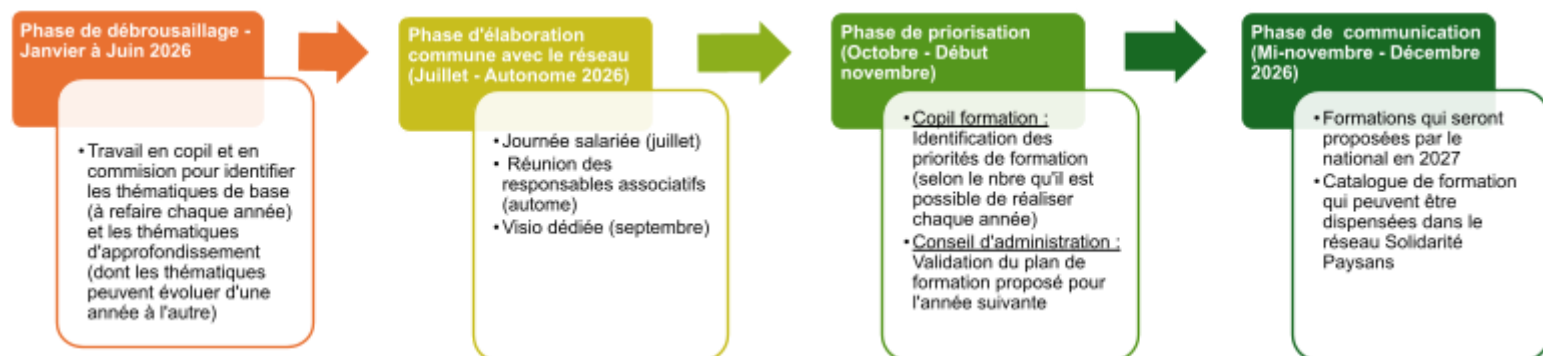
Financement local : Camille Perrin, c.perrin@solidaritepaysans.org

Droits sociaux : Angèle Le Gall, a.legall@solidaritepaysans.org

Exemple : Je souhaite organiser "une session de formation pour réfléchir en équipe à l'accompagnement vers plus d'autonomie, c'est auprès de la chargée de mission Autonomie, Sidonie Thoraval, qu'il faudra vous adresser.

Pour des questions plus généralistes ou hors thématiques sur la gestion des formations, contacter la chargée de mission formation, Amélie Brard (a.brard@solidaritepaysans.org)

Calendrier d'une année type sur l'identification des besoins de formation à la publication de l'offre nationale :



A bientôt pour de nouvelles formations passionnantes !